

Nombre de  
Conseillers :

en exercice : 29

présents : 22

votants : 27

**OBJET :**

**CONVENTION DE  
DÉVELOPPEMENT  
CULTUREL AVEC LE  
CONSEIL  
DÉPARTEMENTAL  
DE L'ORNE -  
AVENANT**

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

*Délibération n° 2022-05*

L'an deux mil vingt-deux,  
le : **Lundi 14 février**, à vingt heures trente,  
le Conseil Municipal de la commune de L'AIGLE  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie,  
sous la présidence de Monsieur Philippe VAN-HOORNE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 08 février 2022.

**PRESENTS** : M. Philippe VAN-HOORNE, M. Pascal GUEUGNON,  
Mme Sylvie CHAUVEL-TRÉPIER, M. Didier COUSIN, Mme Charlene  
RENARD, M. Jean-Marie GOUSSIN, Mme Nathalie LENÔTRE,  
M. Lionel GONNET, Mme Maryse BRIANCEAU, Mme Mireille  
NOGUET, M. Jean-Luc PAULHE, Mme Nelly VIVIEN, M. Abdellah  
LHESSANI, Mme Marie-José MARTIN, M. Pascal SAMSON,  
M. Mickaël MESNIL, M. Cédric COQUELIN, M. Serge DELAVALLÉE,  
Mme Isabelle DUVAL DE LAGUIERCE, M. Philippe RONDEL,  
Mme Lucie CLOUARD et Mme Alexandra BRACQUE.

**Absents ou excusés** : Mme Nicole GONDOUIN qui a donné pouvoir à  
Mme Nelly VIVIEN, Mme Christine CHATEL qui a donné pouvoir à  
Mme Sylvie CHAUVEL-TRÉPIER, Mme Fleur GOSSELIN qui a donné  
pouvoir à M. Philippe VAN-HOORNE, M. Thierry PINOT qui a donné  
pouvoir à Mme Isabelle DUVAL DE LAGUIERCE, Mme Isabelle  
CLOUCHÉ qui a donné pouvoir à M. Serge DELAVALLÉE,  
M. Stéphane CLOUET M. Gérard LATINIER.

Madame Lucie CLOUARD a été nommée Secrétaire de Séance.

\*\*\*

En septembre 2017, le Conseil départemental de l'Orne a voté  
une politique d'aide au développement culturel en direction des  
collectivités et des établissements publics de coopération  
intercommunale afin d'apporter un soutien global aux projets  
de diffusion et de création culturelles développés par ces  
derniers.

Certifié exécutoire

transmis à la Sous-  
Préfecture :

le : **21 FEV. 2022**

Publié

le : **21 FEV. 2022**

Le Maire,



Philippe  
VAN-HOORNE

Dans le cadre de sa saison culturelle, la Ville de L'Aigle met en  
œuvre un projet culturel qui se décline autour des axes suivants  
:

- 1- présenter et réaliser un programme d'actions culturelles et  
artistiques à caractère professionnel (aide à l'organisation,  
aide à la communication, mutualisation des moyens  
techniques, humains) ;
- 2- embaucher des équipes artistiques professionnelles et ayant  
une expérience confirmée, surtout dans le domaine du  
spectacle vivant ;

- 3- présenter un projet de diffusion culturelle pluridisciplinaire sur le territoire notamment dans le domaine du théâtre, de la musique, de la danse et des arts plastiques ;
- 4- favoriser la mise en réseau des projets culturels structurants notamment à l'échelle de l'intercommunalité ;
- 5- développer les projets de valorisation du patrimoine par le biais d'actions liées au spectacle vivant ;
- 6- développer les projets d'ateliers, de médiation afin d'accompagner, de sensibiliser les publics et notamment les publics jeunes ;
- 7- mettre en œuvre ces actions culturelles par une équipe professionnelle et recrutée par la collectivité.

Au vu des actions que la Ville de L'Aigle applique, elle a de nouveau sollicité une subvention de 15 000 € auprès du Conseil départemental de l'Orne. Dans ce cadre, le Conseil départemental a proposé de renouveler par avenant, jusqu'au 31 décembre 2022, la convention signée en 2020.

***Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,***

➤ ***AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention de partenariat avec le Conseil départemental de l'Orne.***

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Au registre sont les signatures,  
Pour copie certifiée conforme,

Le Maire,



**Philippe VAN-HOORNE**